Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 26 Chaouel 1447
14 Avril 2026

N° 43

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 995
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 997
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 998
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 1004
Homologation de résolutions 1005
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1005
Avis aux créanciers 1011
Convocations
Sociétés anonymes 1015
Sociétés communautaires 1023
Autres sociétés 1023
Actes Administratifs
Avis au public 1024
Divers
Avis au public 1024
Rectificatifs 1025

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Ezzitouna des services agricoles

Type de société : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000,000 DT

Siège social : Louhichi Bir dressen

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée : 99 ans

Date de déposition du projet de statuts : 03/03/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale de l'action : 500,000 DT

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) Agence Nabeul

Période de souscription ouverte : du 09/04/2026 au 20/05/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale fondatrice : Suivant convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

RAMZI LOUHICHI : Délégation Beni Khalled, Gouvernorat Nabeul, Adresse Louhichi bir dress

MARWA NAFFETI : Délégation Beni Khalled, Gouvernorat Nabeul, Adresse Louhichi bir dress

ICHERAK ESSOUDANI : Délégation Beni Khalled, Gouvernorat Nabeul, Adresse Louhichi bir dress.

2026R01072SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale El Bostane

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.00

Adresse du siège social : Mehrin Batan Manouba

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 04/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 500

Valeur nominale de la part sociale : 10,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité - Agence Manouba

Période d'ouverture de la souscription : Du 13/04/2026 au 14/04/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Conformément au texte de l'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Salah Riahi : Délégation Batan, Gouvernorat Manouba, Adresse Mehrin Batan.

Wael Dkhili : Délégation Béja, Gouvernorat Béja, Adresse Béja.

Walid Gharbi : Délégation Béja, Gouvernorat Béja, Adresse Béja.

2026R01073SODB1

Avis au public

Raison Sociale : AL BOUNIANE

Type Société : LOCALE

Capital Social à prescrire : 6000.00 dt

Adresse Sociale : Rte Chenoua Ibn Sina Oued Ellil

Activité : Prod. Animale et Agricole

Durée : 99 ans

Date Dépôt Projet Contrat Constitutionnel (P.C.C) : 03/04/2026

Nbre Parts Nominales à Prescrire : 10

Valeur Nominale des Parts : 600.00 dt

Ins. Bancaire (Agence) : BNA (Oued Ellil)

Durée de prescription : du 13/04/2026 au 12/05/2026

Avantages comme site au P.C.C : Oui

Validation des Clauses de l'Assemblée Générale et des droits de vote : Oui

Validation des Conditions de Distribution des Dividendes et reconstitution des Fonds : Oui

Convocation à l'assemblée générale Constitutionnelle : Via Plateforme

Lieu de déroulement de l'Assemblée Générale Constitutionnelle : suivant texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Noureddine Chaifa : Délégation Oued Elile, Gouvernorat Manouba, Adresse : Av. Ibno Sina Oued Elile

Yassine Graidi : Délégation Oued Elile, Gouvernorat Manouba, Adresse : Rue Izdihar Oued Elile.

2026R01080SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : Société privée locale Al-Raeda pour agriculture

Type de société : Locale

Capital social souscrit : Cinq mille dinars tunisiens (5 000 TND)

Siège social : Jilma Baten Al-Ghazel nord

Activité de la société : Service agriculture.

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 30 Mars 2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500 dinars tunisiens

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agriculture

Période de souscription : Du 01/04/2026 au 30/04/2026

Privilèges attribués conformément aux statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Khlifi Kamel : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Baten Alghazel

Akili Atef : Délégation Jilma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Al Abayedh.

2026S00476SODB1

Avis au public

Nom social de la société communautaire : Société communautaire régionale agricole Al-Sanabel

Type de société : Régionale

Montant du capital social susceptible d'être souscrit : 10 000 DT

Adresse du siège social : Manouba

Objet social de la société : Agriculture intégrée

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet d'acte constitutif : 03/04/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts sociales : 500 dt

Banque : (Agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque Nationale Agricole - Manouba

Durée de souscription ouverte : Du 13/04/2026 jusqu'au 20/10/2026

Les privilèges réservés conformément aux dispositions de l'acte constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Kriaa Mohamed Houssem : Délégation Mannouba, Gouvernorat Mannouba

Sdiri Walid : Délégation Mannouba, Gouvernorat Mannouba, Adresse Rue 13 Août

Araar Fathi : Délégation Mannouba, Gouvernorat Mannouba, Adresse Av Habib Bourguiba Manouba.

2026401229SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Locale Al-EZ

Forme de la société : Locale

Montant du capital social proposé à la souscription : 10 000,00 D

Adresse du siège social : Jedaida Bouargoub

Objet de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts type : 30/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 1000

Valeur nominale de la part : 10,00 Dinars

Etablissement bancaire (agence) : Attijari Bank - Agence Bouargoub

Période de souscription : Du 10/04/2026 au 15/04/2026

Avantages spécifiques telle que stipulés dans les statuts : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées et droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Hedi Boujlida : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Rue Al-thora, Bouargoub

Amen Allah Ferjani : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Cité El-Fallahine, Bouargoub

Malek Kammati : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Cité El-Monji Slim, Bouargoub

Raeda Mejri : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Bousahm El-Machrouha

Atef Ferjani : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : El Djadida, Bouargoub

Mehdi Kammati : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Cité El-Monji Slim, Bouargoub

Nada Bouras : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Bousahm El-Machrouha

Lassaad Riahi : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Borj Hfaidh, Bouargoub

Mabrouka Ferjani : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Cité El-Fallahine, Bouargoub

Mohamed Kammati : Délégation Bouargoub, Gouvernorat Nabeul, Adresse : Cité El-Monji Slim, Bouargoub.

2026401239SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une Société anonyme

- Dénomination sociale de la société : Société Tunisienne de Production Soluble « STPS »

- Capital Social : 750 000 Dinars

- Siège social : Apt B1-11er étage Bloc B, Immeuble Vinci, Avenue Hédi Nouira Ennasr 2, Ariana

- Matricule fiscal : 1748532K/A/M/000

- Durée : 99 ans

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27/01/2026, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 12/03/2026, sous le n°26500994 quittance n°2601, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis sous le n° 20261789 en date du 30/03/2026, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 2 140 000 dinars, pour le porter de 750 000 dinars à 2 890000 dinars, par la création de 214 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, sans prime d'émission, à libérer au moins du quart en numéraire lors de la souscription.

2- Les sommes seront versées sur le compte indisponible en dinars ouvert chez la banque Wifak Bank, sous le numéro : 47001000000028442283.

3- Délai de souscription : quinze (15) jours à compter de la date de publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

4- Souscription de deux nouveaux actionnaires.

5- Modification corrélative des statuts.

6- Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

2026401220SANB2

Election du Président Directeur Général

Et Reconduction des fonctions des directeurs généraux adjoints

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 3 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den Tunis, le 7 Avril 2026, sous le n°26801064 quittance n°M029299, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 8 Avril 2026, il a été décidé à l'unanimité :

- L'élection de Monsieur Faouzi Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

- la reconduction des fonctions de Monsieur Hichem Elloumi et Madame Salma Elloumi Rekik en qualité de Directeurs Généraux Adjoints avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de leurs mandats d'Administrateurs de trois ans, soit pour les exercices, 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

2026401244SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/12/2025 et notamment la cinquième (5éme) résolution du Procès-verbal précité relatif à la décision de liquidation et dissolution de la société Zaatir Ridha de tenue de comptabilité «ZRTC» SARL dont le capital est de cinq mille (5000) dinars identification fiscale N°23337Y-A-M-000 registre de commerce N°B197791996 N° de gestion 0023337Y Monsieur Zaatir Ridha est nommé liquidateur de ladite société «ZRTC» en liquidation.

Ledit Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Zaatir Ridha de tenue de comptabilité «ZRTC» du 18/12/2025 est enregistré le 19 décembre 2025 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sousse sous le N°25704494 quittance N°M005052 et déposé au registre national des entreprises (RNE) suivant annonce N°20263438 bulletin N°10 du 12-01-2026 identifiant unique de la société «ZRTC» 0023337Y.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ci-dessus indiqué et relatif à la décision des associés portant liquidation et dissolution avec la cessation de paiement a été adressé au Bureau de contrôle des impôts rue Professeur Roux Sousse par deux lettres recommandées avec accusé de réception la première en date du 30

décembre 2025 et la deuxième en date du 24 Février 2026 et ceux pour information. En conséquence tous les créanciers et les ayants droits de ladite société Zaatir Ridha de tenue de comptabilité "ZRTC" en liquidation sont appelés à présenter par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du liquidateur Zaatir Ridha Rue Ali Doudech cité Oued Naouar Sousse, tous les documents justifiant leurs créances et leurs oppositions conformément à la loi et cela dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de la présente publication sur les journaux quotidiens "La Presse page 14 et Essahafa page 19" du 7 avril 2026.

2026S00451SRLB2

SOCIETE LA MAGHREBINE DE DISPO MEDICAUX

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social : Deux cent mille dinars 200. 000 dt

Siège Social : RUE DES ENTREPRENEURS CHARGUIA 2 ARIANA

IU : 1242700Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés, Monsieur Amir Ben Jamel Bouallègui titulaire de la CIN n°15020107 est nommé Gérant de la société La Maghrébine de dispositifs Médicaux pour une durée de trois (3) ans renouvelables avec les pouvoirs les plus étendus. Un exemplaire dudit procès-verbal fut déposé près du RNE le 11/02/2026.

2026401204SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Prolongation du délai de souscription

En vertu du procès-verbal de la réunion daté du 08 mars 2026 et signé le 16 mars 2026, les fondateurs de la Société Civile Locale "ELMARAII" ont décidé de prolonger le délai de souscription au capital de la société du 25 février 2026 jusqu'au 25 avril 2026.

2026X00471SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances Bouselem le 02 avril 2026 sous le numéro 26200733 quittance n°M019647 Monsieur Skander ben Rachid Ben Mohamed Homrani titulaire de la CIN n°07975912 a cédé à Monsieur Rachid Ben Mohamed Ben Ahmed Homrani titulaire de la CIN n° 02527599 la totalité du fonds de commerce utilisé pour l'activité de pâtisserie et fabrication du pain spécial et ce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la route Essomrane boussalem Jendouba immeuble Noureddine Yaakoubi.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur de l'adresse du fonds précité sis à la route Essomrane Boussalem Jendouba immeuble Noureddine Yaakoubi dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 04/04/2026.

2026R01039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 19 Mars 2026 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen le 26/03/2026 Quittance (n°M030468) enregistrement (N°26201534) Monsieur Issam TEBINI (C.I.N n°07291794) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Hedi MANSOURI (C.I.N n°03552277) exploité "Café" RNE, Identifiant Unique N° : 178324F situé au local (Numéro 06 en direction de Route Bizerte Km 06), Route Chenoua (près du puits) Ménihla - Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Alchourouk daté le 09/04/2026.

2026R01043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 19 Mars 2026 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen le 26/03/2026 Quittance (n°M030462) enregistrement (N° 26201533) Monsieur Issam TEBINI (C.I.N n°07291794) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Hedi MANSOURI (C.I.N n°03552277) exploité «station de lavage de voitures (RNE Identifié Unique N°178324F situé au local Numéro 06 (en direction de Route Bizerte Km 06), Route Chenoua (près du puits) Ménihla - Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk daté le 09/04/2026.

2026R01044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/03/2026 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 06/04/2026, N° de quittance M019933 N° d'enregistrement 26201230, Mr

Hamdi Saiidi a vendu à Mr Mohamed Khalil Sabri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Salon de Thé, dans le local sis au Rez-de-chaussée, Résidence Saif 1 N°05 Nlle Médina Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 09/04/2026.

2026R01046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 31/03/2026 sous enregistrement N°26201814, quittance N° M035738 Mme Nourhene Bent Badii Ben Hmida El Haouat titulaire de la carte d'identité nationale N°09813965, demeurent à Rue Jeljlan Avenue Om Kalthoum Nabeul a vendu à Mr Ali Ben Massoud Ben Ali Moussa titulaire de la C.I.N N°03485823, demeurant à Cité pasteur Nabeul l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au 8 Rue Djerba Lahwach Nabeul. Toute opposition doit être adressée au cabinet de comptable Sami Slama, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba impasse Zouaoui Nabeul.

Un extrait de publication a été publié aux journaux quotidiens «LA PRESSE et ESSAHAFA» du 04/04/2026.

2026R01047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Bechir Souli avocat à Béja en date du 09/10/2025 enregistré à la recette des finances de Béja le 10/10/2025 quittance n°M077523 enregistrement N°25207747 la nommée Amira bent Salah ben Hamouda Mechergui a vendu à Mouhamed Ben Ali ben bechir wechteti la totalité du fonds de commerce exploité salon de thé avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à cité basatin n°29 Béja. Les éventuelles oppositions doivent se à l'adresse du rédacteur du contrat maître Bechir Souli dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 09/03/2026.

2026R01048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 04/04/2026 enregistré à la recette des finances de FOUCHENA en date du 07/07/2026, N° de quittance M038723 N° d'enregistrement 26201519, Mme Imen Bent Mohamed Ben Rabah Grammi a vendu à Mme Raghda Bent Mohamed Ben Hammouda Ben Zouhair. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Café, dans le local sis à l'avenue de la liberté Mhamdia.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Abdenaceur Belkhir l'avocat à son bureau sis à la route Sousse KM 7 Ben Arous Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/04/2026.

2026R01055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 03/09/2025 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 08/04/2026, N° de quittance M026512 N° d'enregistrement 26200962, Mr Anis Yousfi a vendu à Mr Salah Talbi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné touts commerces, dans le local sis au N°04 Rue Bir Tarraz Radés Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat maître Issam Taabouri à son bureau sis au N°09 Rue de l'Autriche Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R01057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/10/2025, enregistré à la recette des finances de Rue Aljazira Tunis le 11/11/2025, quittance n°M070624, n° de l'enregistrement 25203324, Mme. Hajer ARBI titulaire de la carte d'identité nationale n°04630838 a vendu à Mme. Manel GARA titulaire de la carte d'identité nationale n°09016353 la totalité du fonds de commerce sis au 28 rue Charles De Gaulle, Tunis destiné à l'exercice de toutes les activités commerciales et exploité pour le commerce de pâtisserie, confiserie, chocolat et leurs dérivés ainsi que produits y afférents avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera entre les mains de l'acheteuse Mme. Manel GARA à l'adresse du fonds de commerce sis au 28 rue Charles De Gaulle, Tunis, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée dans les journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 06 Décembre 2025.

2026R01058FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 19/03/2006 et 23/03/2023, enregistré à la recette des finances de Den Den le 25/03/2026, quittance n°M024799, n° de l'enregistrement 26200907, Mr. Amor BEN MAHMOUD titulaire de la carte d'identité nationale n°00719404 a vendu à Mr. Malek MHADHBI titulaire de la carte d'identité nationale n°06469217 la totalité du fonds de commerce sis au 30 rue de Ghana,

Denden, Manouba destiné à usage de Boulangerie et pâtisserie avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera entre les mains de l'acheteur Mr. Malek MHADHBI à l'adresse du fonds de commerce sis au 30 rue de Ghana, Denden, Manouba dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée dans les journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 04 avril 2026.

2026R01059FCCC2

Cession de Fonds de commerce à titre gratuit

Par acte sous seing privé enregistré à la recette d'Hammamet le 31/03/2026, quittance N°M050365, enregistrement N°26201889, Naima Chehibi, a cédé à titre gratuit à Madame Marwa Jelibi l'ensemble du fonds de commerce consistant à Prêt à Porter sis à l'Avenue Taieb Mhiri 8050 - Hammamet, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur, adresse du fonds de commerce, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 04/04/2026.

2026R01064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente signé à Sousse le 12/01/2026 et enregistré à la recette des finances de Jemmal le 25/03/2026 quittance n°Mo26798 enregistrement n°26200691. Mme Souad Elfrigui titulaire de la carte d'identité numéro 04108663, identifiant unique 0953880S a vendu à Mr Noureddine Ben Lella titulaire de la carte d'identité numéro 06831528 un fonds de commerce (ferraille et pièces d'occasion) situé à la Rue Manzel kamel Jemmel 5020 moyennant la somme de 35.000, 000 DT. Les oppositions doivent être adressées au siège de la rédactrice de ce contrat Maître Jihen Miled situé à carrefour de l'avenue Taher Sfar et de la Rue 3 Août à Sousse -Imm ATRIUM- 2ème étage bureau b26.

2026S00445FCCC2

Etude Maître Faouzi Dagdagui

02 Rue Ali Belhouane - El Jem - Tunisie

Tél : 73632151

Fax : 73630157

Par acte en date du 24/10/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Oulouene le 28/10/2025 sous le numéro M025253 Monsieur mouhamed abdallah, a vendu à Monsieur ahmed kanna le Fonds de commerce exploité à la cité commerciale de Sidi Qulouene l'exercice d'une activité commerciale les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de Monsieur mouhamed abdallah, à son adresse située à l'avenue izdihar sidi oulouene, et à Monsieur ahmed kanna à son adresse située à la rue rabiai Sidi Oulouene.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Quotidien le 9/4/2026.

2026S00454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce en date du 17/03/2026 enregistré à la recette des finances Kalaa elkobra Sousse enregistré sous n°262000799; quittance n°M025459. M Hammadi ben massoud ouni cin n° 05453724 délivrée le 7/11/2022 et titulaire matricule fiscal n° 000C/N/1870955/T demeurant Bni Kdeche Médenine vend à M Echafii ben esgaier el Abdelli, cin n°05765598 délivrée le 13/07/2013 demeurant à rue bni kdeche Médenine, la totalité d'un fonds de commerce exploité vente des fruits secs, à la rue de l'environnement Elklaa elkobra Sousse.

Les oppositions se font au domicile de l'acheteur dans le délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 08/04/2026

2026S00456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 23/01/2026, enregistré à la recette des finances de Monastir le 03/02/2026 sous N°26200791 quittance N°M010411. Mr Ahmed MARMOUCHE, titulaire de la CIN N°06836008 a vendu et cédé à Mr Mohamed TOUIL, titulaire de la CIN n°06964648, la totalité du fonds de commerce du local destiné Fast-food dénommé «Combattant», avec tous ses éléments incorporels sis à la Rue Mustapha Ben Jannet Cité du Stade Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 11/4/2026.

2026S00460FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 02/02/2026, rédigé par les notaires de Sousse Maître Mourad BEN ABDALLAH et Maître Khaled BEN TAIEB, enregistré le 13/03/2026 à la recette des finances de Mhamed Maarouf à Sousse sous Quittance n°M024316, Mme Ibtissem Ben Tijani KHLIFI, titulaire de la CIN n°5572477 a cédé en tant que don à sa mère : Mme Zaynouba Bent El Hédi AYARI, titulaire de la CIN n°03709718, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café de catégorie «1» dénommé «Café Cherif» (MF : 1827588T) sise à l'Avenue de l'environnement Ksibet Chott - Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de

l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 8 avril 2026.

2026S00462FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat rédigé en date du 14/03/2023 et enregistré auprès du bureau des finances à M'saken le 8/5/2023, reçu n°M031783, Walid Haddaji, titulaire de la carte d'identité nationale n°11863002, a donné la totalité du fonds de commerce «Librairie Baghdad», situé à la Rue ibn charaf, cité Riadh, Sousse, identifié par le numéro unique 1446637/Q, à sa sœur Monia Haddaji, titulaire de la carte d'identité nationale n°07664857.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 11/4/2026.

2026S00463FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 20/02/2025, rédigé par les notaires de Sousse Maître Haider RAKROUKI et Maître Khaled IBN TAIEB, enregistré le 07/05/2025 à la recette des finances de la Rue de l'Indépendance à Sousse sous Quittance n°M026817, suite au décès du feu Mohamed BOUCHNIBA les héritiers représentés par sa femme Mme Dakhlia KHLIFI, titulaire de la CIN n°02212175 pour son compte et pour les comptes des héritiers et qui sont : Mohsen BOUCHNIBA, Fatma BOUCHNIBA, Leila BOUCHNIBA et AICHA BOUCHNIBA selon procuration enregistrée à Cité Riadh Sousse le 11/02/2025 sous N°25700528 a cédé en tant que don à : Mme Selma BOUCHNIBA, titulaire de la CIN n°08425988, la totalité de leurs parts qu'ils détiennent du fonds de commerce du local destiné tout commerce (MF : 231827X) sise à Rue Othmène OSMANE N°3 Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à son adresse sise à la Rue 1112 Cité Ezzouhour Sousse, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 10/4/2026.

2026S00464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 03 avril 2026, légalisé en date du 06 avril 2026 et enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 06 avril 2026 sous le n°26200960, quittance n°M026866, Mme IMEN bent Salem ben haj Younes demeurant à Cité ALJEDID Hergla SOUSSE, CIN n°08479602, matricule fiscal n°W 1762363, a vendu à Mme Hedia bent Bechir ben Hassen Galles, demeurant au 24 rue KHANSA Cité Riadh Sousse; CIN n°02881422, la totalité du fonds de commerce aménagé pour tout commerce, sis au n°35 rue ECHOURA Cité Riadh Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce sis au n°35 rue ECHOURA Cité Riadh Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 09/04/2026 au journal Echourouk.

2026S00465FCCC2

Vente des parts du fonds de commerce

Par ASSP du 01/04/2026 enregistré à Sousse le 03/04/2026, n°17228/26201230 HANIA Bouzouita IU : 1432029Y a vendu à ALI Bouzouita CIN N°02998688 des parts indivises lui revenant du fonds de commerce de vente de produits textiles sis à la Rue Ali Belhouane N°37 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 14/04/2026.

2026S00471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 01/4/2026, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax sous le n°26201376, quittance n° M031351, les héritiers du feu Ahmed Mallek décédé le 01/04/2025, ont vendu au profit de Helmi Chamtouri identifiant unique n°1337371A domicilié à l'Avenue Haddadine n°65 Beb Jebli Sfax El Medina 3047, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité du commerce, sis à la Rue des notaires n°102 Sfax, avec tous ses éléments incorporels et corporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur au lieu de l'exploitation du fonds de commerce à la Rue des notaires n°102 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabeh» du 07/04/2026.

2026X00475FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte portant légalisation des signatures en date du 02/04/2026 enregistré à la Recette des Finances Route de Tunis Sfax en date du 03/04/2026 quittance n°M042247. La Société Sfax Lazer, Société à Responsabilité Limitée, son matricule unique n°1443453W, son adresse Avenue Jamel Eddine Afghani Poudrière 1 Sfax a cédé à la Société K Metal 2 Société à Responsabilité Limitée ayant son siège Rue Ali Ben Ghdhahem 302111 Sakiet Ezzit Sfax l'ensemble du fonds de commerce qui se compose d'une Usine sise à la Rue Jamel Eddine Afghani à la Zone Industrielle La Poudrière I donnant

accès au Nord sa superficie est d'environ 650 m² dont 450 couverts et 200 non couverts avec l'ensemble de l'étage supérieur qu'il comporte ayant une superficie d'environ 450m² sis à la Rue Jamel Eddine Afghani - Zone Industrielle La Poudrière I Sfax avec l'intégralité des éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains du rédacteur du contrat Maître Slim BESBES Avocat ayant son Etude 40 Avenue Hedi Chaker Sfax. Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien et Echourouk" du 09/04/2026.

2026X00477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 1/4/2026 enregistré à la recette des finances Tina Sfax le 2/4/2026 sous le n°26201025 Fayez Ben Ayedi Omar a vendu à Nedia Bent Mohsen Kahouli le fonds de commerce exploité dans le local sis à 1 route de Gabès Km 9 cité Tina Jdida n°582 Sfax avec tous ses éléments incorporels et pour le commerce des fruits secs en détail.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à son domicile élu chez Maître Makram Hdiji Avocat à Sfax Im-Intilaka rue Kairouan dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Les parties ont élu domicile chez Maître Makram Hdiji. Cet extrait est paru au quotidien ESSABAH du 8/4/2026.

2026X00479FCCC2

EXTRAIT DE VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par ASSP du 30.03.2026 enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit Sfax 31.03.2026 sous le n°26201093 quittance n°MO28977 Mr Zied ben Ali Rebaai demeurant à 346 avenue la liberté Sakit Ezzit Sfax a vendu à Mme Oumaima Ben Ali Rebaai demeurant à la rue Habib maazoun n°9 Sakit Ezzit Sfax, pour un F.C de buvette sis à l'avenue Habib Bourguiba Sakit ezzit Sfax 3021.

Une copie originale de l'acte de vente du F.C est déposée pour communication et réception des oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T chez Mme Samia Ben Mohssen Kchaw sis à l'Avenue Bourguiba n°54 Sakit Eddayer Sfax.

Cet extrait a été publié au journal quotidien le Temps du 08.04.2026.

2026X00493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 09/03/2026, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 17/03/2026 enregistrement n°26201012 quittance n°M024396, il appert que Mme Cirine Chaouechi, demeurante au 17 Rue Alferdaoues Mjez El Beb Béja, a vendu la totalité du fonds de commerce, exploité en étant que café dans le local situé au 79 bis Avenue Union Magrébine Borj Louzir Ariana maintenant Avenue Habib Bourguiba, à Mr Riadh Oueli demeurant au 8 Rue Kadissia Mannouba centrale.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Ines Ben Ghorbel au 51 Avenue Habib Bourguiba Bardo City Bardo dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» en date du 09/4/2026.

2026401208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 31/03/2026 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 31/03/2026, quittance n°M035983 enregistrement 26201827, Mr Mohamed zied KETATA (c.i.n n°05117622) a vendu à Mr Mohamed yassin KETATA (c.i.n n°14432139) tout le fonds de commerce du café - LE RENDEZ-VOUS SPORTIF (M.F : L/C/N/000570054) situé à 149 avenue Habib Themeur Nabeul. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» le 9/3/2026.

2026401212FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Ras Jbal le 12/01/2026 quittance N°004652 Enregistrement N°26200129 Mr. Mezen Ben Ridha Al immem a cédé à Mr. Mohamed Salah Ben Brahim Hlila la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels seulement destiné pour une buvette sis à la route d'El Banna Ghar el Melh.

Les objections sont acceptées dans les délais légaux stipulés dans le Code de commerce, adressées à l'acheteur situé à la Rue de Maltin, Ghar El Melh.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 10 mars 2026.

2026401231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Boumhel - Ben Arous en date du 07/10/2024 quittance n°M063618 enregistrement n°06445412, Mr Nabil Saaidi titulaire de la C.I.N n°06458982, a vendu la totalité du fonds de commerce (avec ses éléments corporels et incorporels) lui appartenant par voie d'achat, exploité dans le local sis au 36 Avenue De La Liberté (Avenue 7 Novembre auparavant) Boumhel - Ben Arous consistant en une boucherie nommé «Boucherie

Royale» à Monsieur Nefaa Saaidi titulaire de la C.I.N n°06445412 qui accepte.

Les oppositions doivent se faire sous la forme requise par la loi dans un délai de vingt jours, entre les mains de Maître Issam AMRI Avocat à la cour d'Appel sis à L'Avenue Med V n°56 Rue de Syrie 1er étage bureau n°-A-1-1, Lafayette 1002 - Tunis, à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal quotidien en langue arabe Essahafa n°939 (page 19) paru en date du 9/4/2026 et au Journal quotidien en langue française la Presse n°938 paru en date du 9/4/2026.

2026401232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 29/1/2026 et enregistré à la recette des finances de kélibia le 17/3/2026, sous le n°26200885, quittance n°M021768, la Société Miss charm-elle, dont le siège social est situé à l'avenue Mohamed Ali kélibia Nabeul a vendu à Mme Maryem Nasri, demeurant à la rue de Madrid kelibia, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à Mohamed Ali kélibia. Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Abdelghani Ghrab Avocat, situé au 27 avenue de Madrid 2ème étage bureau n°8 Tunis, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne. La présente publication a en outre, été faite le 9/4/2026 au quotidien Echourouk.

2026401234FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre) enregistré à la recette des finances de Hammamet le 31/03/2026 (quittance n° M050738 enregistrement n°26301905) Mr Aymen Ben Noureddine Zahrouni a loué Mr Jedidi Ben Mahmoud Romen la totalité du fonds de commerce relatif à un fast-food et pizzeria connus sous le nom «La CABANA HAMMAMET» sis à l'avenue Taieb Azzabi, Hammamet - Nabeul, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La durée du bail a été fixée à 5 ans renouvelables tacitement à compter du 01/05/2026.

Cette annonce parue au journal essahafa du 03/04/2026 en langue française et arabe.

2026R01050FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte de location d'un fonds de commerce en date du 30/10/2025 et enregistré à la recette des finances de mateur sous le n°25303091 quittance n°M080880 au nom de maître Naceur NAOUAR, Menzel Bourguiba Bizerte par acte signé et attesté par Mme Inés ZAWECH, de nationalité tunisienne, CIN 08927382 a loué à Mr Ali TALBI cin 06515037, de nationalité tunisienne, l'intégralité d'un fonds de commerce exploitant un commerce de Fast Food, situé à l'Av Farhat Hached Mateur. Cet avis a été publié dans le journal le Quotidien le 10 Avril 2026.

2026R01071FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Par acte SSP du 09/02/2023 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 24/03/2023 sous inscription N°23301365, quittance N°M020801 Mr. SABER BEN AMAR titulaire de la CIN N°09329285 a loué à Mr. NIZAR BEN YAHYA titulaire de la CIN N°06865165, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Léopold Senghor Sousse, représentant un local adapté à tous types de commerce.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 08/04/2026 sous le numéro N°IP0326/00333.

2026S00446FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

"Gérance Libre"

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 16/01/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 02/04/2026 sous N°26301002 Quittance N°M001209, la société SOPAT SA. (Identifiant Unique n°022671F), représentée par son Directeur Général Mr Skander MAKNI, a loué à la société "MANARA SUPPLY" Suarl (Identifient Unique n°19306631), représentée par son gérant Mr Jamel ALOUANI, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente viande des volailles et dérivées sous la dénomination MLIHA, sis à l'Avenue stade olympique kalaa sghira - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 1 an à partir du 10/12/2025 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire sa local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00455FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 23/02/2026 enregistré à la recette des finances publique de MONASTIR le 25/02/2026 sous le n°26301404 quittance n°MO18128 monsieur AKRAM MAATOUG a loué à monsieur FAKHER DERWEZ tous les éléments incorporels et matériels du fonds de commerce destiné comme café au local situé à cité el OMRAN MONASTIR.

Pour la durée de cinq ans renouvelables 01/03/2026 jusqu'au 28/02/2031.

Toute opposition sera acceptée entre les mains de MAITRE FRIH NAIM AVOCAT à son cabinet situé à HOUMET TRABELSSIA MONASTIR

vingt jours au plus tard après la publication de cette annonce au JORT.

2026S00457FCCC3

LOCATION-GERANCE LIBRE

Suivant acte de location-gérance en date du 19 décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Sousse le 24 décembre 2025 sous le numéro 25306433, quittance n°M071696, Monsieur Safwene RIAHI, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05586744, a donné en location-gérance à la société TETAS FATMA RESTAURANT SARL, immatriculée au registre fiscal sous le numéro 1951435Y, la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial exploité en restaurant, dénommé «COCOTT», immatriculé sous le matricule fiscal n°1191730X, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Ledit fonds est sis à Rue Akid Garnaoui, Khézama Est, Sousse. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues entre les mains de Maître Mohamed MANI, avocat, à son cabinet sis à Rue d'Alger, Monastir, et ce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 14/4/2026.

2026S00468FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont la légalisation de signature daté du 01/04/2026, enregistré à Sfax le 06/04/2026 Reçu n°M032839 enregistrement n°26301413, le contrat de location d'un Fonds de commerce conclu entre Mr Mounir Abid demeurant à la Rue 12 Rabie EL Anouar n°40 bis Gremda Sfax d'une part et Mr Chahin mtibaa demeurant à la Rue 12 Rabie El Anouar n°40 Gremda Sfax en date du 19/6/2017 enregistré à Sfax le 25/06/2017 reçu n°M071888 enregistrement n°17302567 concernant une buvette dénommée "Aquarelle" sise au 18 Rue Habib Thameur Sfax a été résilié.

Cette annonce est parue dans le journal quotidien le Temps en date du 09/04/2026.

2026X00492FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location dument daté et enregistré auprès de la recette des finances de rue d'El JAZIRA Tunis, en date du 31/03/2026 sous le numéro 26300711, quittance n°M019428, Mr Lamjed Ben Omar titulaire de la cin n°04687758 a donné en location gérance libre au profit de la société Ultra Star Tech, société à responsabilité limitée, son représentant légal Mr Lamjed ben Omar, société en cours de constitution selon le certificat de réservation de dénomination numéro 2026132735911 attribué par l'RNE le 13 mars 2026, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'activité de vente de divers produits, sis au 53 Beb Eljazira Tunis, M.F 893122/Z/A/C/000 pour une année renouvelable à compter du 23/03/2026 jusqu'au 23/03/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabeh» et Le Temps» en date du 12/04/2026.

2026401238FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 8 mars 2026, rédigé par les notaires Maîtres Ali BEN DHAOU et Ferjani KHICHI sous le N°8932/277, pages 178/179, il a été constitué le syndicat des copropriétaires de la résidence Najar II, Mornag dont le siège social est sis Résidence Najar II, Avenue de l'Environnement, 2026 Mornag.

Ont été désignés membres du bureau directeur : M. Abderrahmen OUESLATI (Président), M. Mohamed ABAYED (Trésorier), M. Ghassen KHLIFI (Secrétaire général), Mme Lilia BEDOUI (Membre) et M. Fayçal BOUDABBOUS (Membre).

2026R01056APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriété

En vertu du PV d'assemblée générale à la date du 03 décembre 2025 enregistré à la recette des finances le 07 avril 2026 sous le numéro 2680/718.

Un syndicat a été constitué sous le nom de «Syndicat des propriétaires de la Résidence Amilcar», la société «Bâti Synergie», représentée par Mme Marwa Ben Sassi, a été désignée en tant que syndic professionnel pour occuper la fonction de présidente provisoire du syndicat pour une durée de trois ans renouvelables.

Parmi les objectifs du syndicat figurent l'entretien des parties communes, notamment le nettoyage, la sécurité et la maintenance.

Siège : Résidence Amilcar, sis à la rue Al Amal-Amilcar.

2026R01062APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE SALIMA MEDICALE ROUTE DE GREMDA Km 2.5 - SFAX

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 4 novembre 2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 26 novembre 2025 (enregistrement n°25807417; Quittance n° M007954) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires résidence Salima Médicale» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Fathi Walha : Président

Mr Khaled Sahnoun : Trésorier

Mme Fatma Kallel : Secrétaire générale

Mr Walid Karoui : Membre

Mme Sarra Sahnoun : Membre.

2026X00481APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE LAFRANE CITY2

ROUTE DE LAFRANE Km 5 - SFAX

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 août 2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 24 septembre 2025 (enregistrement n°25805821; Quittance n°M006241).

L'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires résidence LAFRANE CITY2» avec désignation des membres de syndicat :

Mme Wafa Tebbassi : Présidente

Mr Ahmed Hammami : Vice président

Mr Hassen Mrabet : Trésorier

Mr Nizar Loukil : Secrétaire général

Mme Mariem Fourati : Membre.

2026X00482APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES IMMEUBLE ABDELLATIF KALLEL

AVENUE MAJIDA BOULILA N°25 - SFAX

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 30 décembre 2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 30 janvier 2026 (enregistrement n°26800692; Quittance n°M000732) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires immeuble Abdellatif Kallel» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Imed Kallel : Président.

2026X00483APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE EDDAWHA

ROUTE DE SOUKRA Km 1 - SFAX

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 janvier 2026 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 04 février 2026 (enregistrement n°26800802; Quittance n°M000852) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires résidence Eddawha» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Lassaad Kallel : Président.

2026X00484APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES IMMEUBLE LA PERFECTION

AVENUE DE LA LIBERTE - SFAX

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 08 janvier 2026 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 21 janvier 2026 (enregistrement n°26800449; Quittance n°M000474) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires immeuble la perfection» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Moez Charfi : Président

Mr kais jemal : Trésorier

Mr Ridha Makki : Secrétaire général

Mr Youssef Smaoui : Membre.

2026X00485APSF1

Homologation de résolutions

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 2726/26 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 02/04/20026 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de L'association L'INIMITABILITE SCIENTIFIQUES DANS LE SAINT CORAN ET SUNNA matricule fiscal 1372898/D sis au 48 HABIB BOURGUIBA SFAX 3000. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00470APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises dans deux immeubles immatriculés suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Mohamed SAHNOUN

Avocat à la cour de Cassation

Nabeul center - NABEUL

1/ Créanciers saisissants : les héritiers de Bilel Bayar, son père Fehri Bayar (retraité, titulaire de la carte d'identité nationale n°01730868) et sa mère Nabiha Soukah (retraitée, titulaire de la carte d'identité nationale n°01648024).

Demeurant à la Rue des orangers Nabeul ayant élu domicile chez Maître Mohamed Sahnoun, Avocat à la cour de cassation, complexe Nabeul Center Nabeul.

2/ Débiteur saisi : Noomane Ben Kilani Boudhrioua, titulaire de la carte d'identité nationale n°05117961, demeurant Garet Sassi, Korba, Gouvernorat de Nabeul.

3/ Avocat pour suivant : Maître Mohamed Sahnoun, Avocat à la Cour de Cassation, 4ème étage Nabeul center Nabeul.

4/ Immeubles saisis : La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi dans les deux immeubles immatriculés suivants :

1/ 720,5595 parts indivises dans la propriété dite (Ettakadom) objet du titre foncier n°623488 Nabeul, située dans la banlieue de Korba, Gouvernorat de Nabeul, d'une superficie totale de 13951 m² (13951 parts) inscrits audit titre foncier le 24/5/2017 volume 1/17 n°5484. L'immeuble est constitué des parcelles suivantes :

- Parcelle n°20 : d'une superficie de 6748 m², consistant en une terre agricole, limitée au sud par la parcelle n°17, au nord par la parcelle n°23, à l'est par une route agricole et à l'ouest par la parcelle n°21.

- Parcelle n°26 : d'une superficie de 1918 m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord par la parcelle n°27, au sud par route de Korba à Tafelloune, à l'est par la parcelle n°28 et à l'ouest par la parcelle n°28.

- Parcelle n°32 : d'une superficie de 2945 m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord par la parcelle n°33 et la parcelle n°31, au sud par la route de korba à Tafelloune, à l'est par la parcelle n°33 et à l'ouest par la parcelle n°31.

- Parcelle n°154 : d'une superficie de 1438m², consistant en terre agricole nue et enclavée, limitée au nord par la parcelle n°153, au sud et à l'est par la parcelle n°156, à l'ouest par la parcelle n°155.

- Parcelle n°253 : d'une superficie de 169 m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord par la parcelle n°254, au sud et à l'est par le chemin de fer, à l'ouest par la parcelle n°255.

- Parcelle n°316 : d'une superficie 733 m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord par la parcelle n°317, au sud par parcelle n°315, à l'est par la parcelle n°314 et à l'ouest par la parcelle n°287.

2/ La totalité des parts indivises lui revenant (soit 6181,3281 parts) dans la propriété dite Moufia IX objet du titre foncier n°574324 Nabeul située dans la banlieue de Korba, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie totale de 41910 m², constituée des parcelles suivantes :

- Parcelle n°95 d'une superficie de 5568m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord par la route agricole immatriculée, au sud et à l'ouest par la parcelle n°48 et à l'est par la parcelle n°94.

- Parcelle n°157 : d'une superficie de 2192 m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord et à l'ouest par la parcelle n°156, au sud par la route agricole immatriculée et à l'est par la voie publique de korba-Garet- Sassi.

- Parcelle n°160 : d'une superficie de 5703 m², consistant en une terre agricole nue plantée en oliviers, limitée au nord par la route agricole immatriculée et la parcelle n°159, au sud par la parcelle n°150, à l'est par la parcelle n°151 et à l'ouest par l'immeuble objet du titre foncier n°126172 Nabeul.

- Parcelle n°161 : d'une superficie de 20380 m², consistant en une terre agricole nue dont une partie est d'une superficie de 9854 m², plantée en oliviers, l'autre partie du coté de l'ouest comprend une ancienne maison de 485 m², limitée au nord par les parcelles n°198 et 196, au sud et à l'est par une route agricole immatriculée et à l'ouest par la route agricole et l'immeuble objet du titre foncier n°126172 Nabeul.

- Parcelle n°165 : d'une superficie de 3282 m², consistant en une terre agricole nue. Elle comprend du côté est un poulailler d'une superficie de 312 m², limité au nord et à l'ouest par la route agricole immatriculée, au sud et à l'est par la parcelle n°164.

- Parcelle n°169 : d'une superficie de 1112 m², consistant en une terre agricole nue, limitée au nord par la parcelle n°170, au sud par la parcelle n° 168, à l'est par route de Garet - Sassi - Korba et à l'ouest par la route agricole immatriculée.

- Parcelle n°190 : d'une superficie de 3673 m², consistant en une terre agricole plantée en oliviers, limitée au nord par la parcelle n°189, au sud par la parcelle n°162, à l'est par la parcelle n°164 et à l'ouest par la route agricole immatriculée.

5) Mise à prix : Quarante et un mille cinq cent soixante dinars et 574 millimes, outre les frais de poursuite qui ont été annoncés à l'audience du 23 Mars 2026 et qui s'élèvent à cinq mille cinq cent dinars. Faute d'enchérisseurs, le tribunal a décidé de rabaisser de 40 pour cent la mise à prix initiale qui devient ainsi égale à vingt quatre mille neuf cent trente six dinars 344 millimes outre les frais sus indiqués et outre les frais supplémentaires qui seront annoncés à l'audience d'adjudication sous indiquée.

6/ Date et Lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le Lundi onze mai deux mille vingt six (11/5/2026) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul, à partir de Neuf Heures (9 H) du matin.

7/ Visite de l'immeuble mis en vente : Tous les jours, de 10h à 12h et de 16h à 18h. Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations : Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul et tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix conformément à la loi ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Le participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat à la cour d'appel ou à la cour de cassation.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2026R01038VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé de la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 11 mai 2026 (11/05/2026) à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Djerba à 9 H du matin dans son prétoire habituel.

Le poursuivant :

Jileni Hayet résidente à l'étranger K son siège élu est le bureau de son avocat maître Sellami Aymen sis à Monastir immeuble Ibn Arafa bureau 34.

Contre :

Trabelsi Mouhamed demeurant à Souani Houmt Souk Djerba.

Immeuble mis en adjudication :

Villa en deux étages et jardin.

- La totalité d'une maison située à Djerba Houmt Souk Souani objet du titre foncier 29859 Médenine.

Mise à prix : 477200 Dinars plus les frais.

Observation :

Pour prendre communication du cahier des charges s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Djerba et pour plus amples informations s'adresser à l'étude du maître Sellami Aymen sis à Monastir immeuble ibn Arafa bureau 34.

La visite est sur rendez-vous préalable avec l'avocat poursuivant.

2026S00453VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib BOURGUIBA n°70/72 TUNIS Immatricule RNE n°000110F TUNIS en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur Mahmoud Ben Salah GAHBICHE, Titulaire de la CIN n°02932909, demeurant au n°42 avenue de la République Sousse.

Monsieur Chafik Ben Salah GAHBICHE, Titulaire de la CIN n°02836495, demeurant au n°42 avenue de la République Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT:

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE. CODE T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

IMMEUBLE SAISI :

Les parts indivises revenant à Monsieur Mahmoud et Chafik GAHBICHE au titre foncier n°34348 SOUSSE, parcelles n°1 et 2, située à Moureddine SOUSSE.

- parcelle n°1 d'une superficie de 14670 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers mur, comprenant une maisonnette incomplète d'une superficie de 80 m²

- parcelle n°2 d'une superficie de 15940 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers mur.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de SOUSSE le 04/05/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Cent quatre-vingt huit Mille sept Cent soixante Dinars (188.760,000D) avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00458VEPA1

Vente immobilière

Maître Abdelkrim May, dont le cabinet est situé au 6 rue Mohamed El Halioui, à Kairouan, annonce qu'à la demande de Noura Bakkar, titulaire de la carte d'identité n°00833943, demeurant à Dar El Aman, n°70, Sahabi 04, à Kairouan, il a été décidé de vendre la totalité des parts indivises, d'une superficie de 150 m², de la propriété totale de 365 parts, inscrite au cadastre sous le numéro 21 920/Kairouan, connue sous le nom d'«El Harli», située au sud-ouest de Kairouan et composée de deux parcelles, les n°19 et 27. La propriété comprend un entrepôt souterrain ouvert, dont la première partie, située à l'est, est utilisée comme lieu de stockage alimentaire. Un accès depuis cet entrepôt, orienté vers la qibla (direction de la prière), mène à un terrain nu. La toiture est en tôle ondulée. Les murs sont en partie en pierre et en partie en brique, et le sol est en ciment. La propriété appartient à Radhia Mathlouthi, Mohamed El Sayed, Hind, Nadra, Ramzi, El Mahdi et Fatima, enfants d'Abdel Latif Gaieb, domiciliés au quartier Al-Nasr, route Hafouz, à Kairouan. La mise à prix a été fixée à 112 500 000 dinars. La vente aura lieu le lundi 11 mai 2026 à 9h, au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan. Les visites sont possibles toute la semaine. La participation à la vente aux enchères est réservée aux personnes ayant versé un tiers du prix de départ par l'intermédiaire d'un avocat.

2026S00459VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Poursuivante : Mona Bent Hamed Al-Hajri, profession : employée, domiciliée dans le quartier Al-Zayatin Al-Sharahil, Moknine, gouvernorat de Monastir, en qualité de créancière saisissante.

Débiteur saisi : Ali Bin Mohamed Miftah, profession : employé, domicilié dans le quartier Al-Zayatin Al-Sharahil, Monastir.

Avocate à la cour de cassation : Me Mounira Al-Balazi, avocate, dont le cabinet est situé à la rue d'Alger, Monastir.

Le bien mis en vente : La totalité de la propriété, soit la moitié de la propriété indivise d'un immeuble résidentiel situé dans le quartier Zayatin de Sharahil.

Superficie : Terrain de 300 mètres carrés.

Bordé au sud par une voie publique, à l'est par les héritiers de Mohamed Saleh Miftah et à l'ouest par les héritiers d'El Hadi Miftah.

Prix total : 26 350 000 dinars.

Date et lieu de la vente aux enchères : Mercredi 13 mai 2026, au Tribunal de première instance de Monastir.

Visite du bien autorisée tous les jours.

La participation est conditionnée au versement d'un acompte d'un tiers du prix de départ, par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

2026S00466VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Sakiet Eddaier Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mme Manel Bent Ibrahim Attia (débitrice), titulaire de la CIN 08754529 y demeurant à l'Avenue Ali Belhouane galerie El Borji Sfax. 2) 47 Rue el wouroud Sakiet Ezzit Sfax.

2) Mme Lobna Bent Chedly Dagdoug Epouse Mohamed Attia (caution Hypothécaire) titulaire de la CIN 01178560 y demeurant Rue El wouroud N°47 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°35973 le 11/2/2026 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Teniour Km8 Sfax Impasse Bousalaa ramifiée au bord nord de la route indiquée et au loin 550 m environ qui se trouve à la zone résidentiel nommé symbole UD et cette propriété représentée par une parcelle du terrain d'une superficie est de 64 m² son entrée ouest d'où sa façade à l'entrée où existe à coté une construction d'une superficie est de 32 m² ses murs construits en pierre qui contient une chambre, cuisine qui suit wc.

Les limites de cette propriété : du Sud Ali Dagdoug, de l'Est Mohamed Dagdoug, de l'ouest entrée et du nord Mohamed Dagdoug

Mise à prix : est fixé à trente huit Mille Dinars (38.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 11 Mai 2026 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 12.666.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2026X00474VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Djerba, (créancier hypothécaire) son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Lassaad Ben Boubaker Fradj (débiteur hypothécaire), titulaire de la CIN 05287104 Y demeurant à : 1) Chez Thameur Batikh marché centrale Houmet Souk Djerba 2) à la Cité Essaada Mahres Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire à Djerba Bechir Jdaa sous le N°00022637 le 25/10/2025 et inscrit au titre Foncier N°50645 Médenine dénommé Riadh le 15/12/2025 vol 01

sous N°8898 et suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°28061 le 18/10/2025 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier représentée par une parcelle du terrain nu N°3 à vocation agricole d'une superficie de 467 m² issue de totalité de la parcelle du terrain nu de superficie est de 571 m² objet de titre Foncier N°50645 Médenine dénommé *Riadh* sise à la Zone Tezdaine délégation Djerba Midoun Gouvernorat Médenine.

Les limites de cette parcelle du terrain : de l'est séparation de longueur 21.34 m limite voisin, du Sud séparation de longueur 18.60 m après la parcelle du terrain N°1 objet de titre Foncier N°37532 Médenine, de l'ouest séparation de longueur 22.36 m après passage sablonneux et du Nord séparation de longueur 26.40 m après la parcelle du terrain N°4 objet de titre Foncier N°50645 Médenine.

La parcelle du terrain N°4 représente le droit de passage au profit de Mabrouk Triki.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 4.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/10/2017 vol 01 sous N°4724 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 50.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/10/2017 vol 01 sous N°4725 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 56.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/10/2017 vol 01 sous N°4726 au profit ATB.

- Le droit de passage inscrit sur la parcelle du terrain N°04 de la propriété objet de titre Foncier N°50645 Médenine le 25/10/2017 Vol 01 sous N°4727 au profit de Mabrouk Triki.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/12/2025 (Vol 01 sous N°8898) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à quarante deux Mille trente Dinars (42.030.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.508.696Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le Lundi 11 Mai 2026 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Médenine, sise à l'avenue 2 Mai 1966 Médenine 4100.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif. Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 14.010.000Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

2026X00487VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

A la suite d'un procès-verbal de commandement tenant lieu de saisie immobilière

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le Lundi quatre Mai deux mille vingt six (04/05/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

Le créancier saisissant : Mohamed Ben Ali ESSEMH, fonctionnaire à l'Office de l'Assainissement, demeurant à El Mnakaa Salakta Ksour Essef titulaire de la carte d'identité nationale n°03965871.

Le débiteur saisi : Haitham MOHAMED, commerçant des vêtements usagés, demeurant à l'Avenue de l'Environnement Ksour Essef, titulaire de la carte d'identité nationale n°09446944.

Avocat poursuivant : Maître Mahdi BEN HSOUNA Avocat à la Cour d'Appel ayant son étude Avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Immeuble à vendre : L'immeuble est sis à un passage subdivisionnaire de l'Avenue de l'Environnement à Ksour Essef à l'intérieur du plan de sa Municipalité. Il s'agit d'un terrain destiné à la construction à l'intérieur du plan d'aménagement urbain de la Municipalité de Ksour Essef se composant de l'intersection de deux Routes le premier s'étendant du Sud au Nord et qui se trouve du côté Ouest et le deuxième s'étendant de l'Est à l'Ouest et qui se trouve du côté Nord. La parcelle est clôturée par des murs des quatre côtés comportant une construction au rez-de-chaussée uniquement. Les murs extérieurs sont en pierres et les séparations intérieures en briques, son sol en parterre, la construction comporte un hall, une chambre à coucher, une cuisine, une salle de bain, une salle de séjour, sa superficie totale est d'environ 416 m² limité au Sud par Mohamed Brahem, à l'Est par Mohamed Ghrad, au Nord par une voie publique et derrière par Mohamed Mkaseb et à l'Ouest par la Route, l'objet du titre foncier n°3010 Mahdia divisé en 226,416 parts de la totalité de 416 parts.

Mise à prix : Cent quatre vingt cinq mille sept cent quatre dinars 661 millimes (185.704,661 d) et ce suivant le rapport de l'expert Monsieur Adel Ben Hedi Ben Hadj Khalifa en exécution de l'ordonnance sur requête n°934/2026 en date du 13/02/2026 en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Note : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

2026X00491VEPA1

ADJUDICATION AUX ENCHERE5 PUBUQUES

SUR SAISIE IMMOBILIERE APRES REDUCTION DE 40 %

CABINET MAITRE AMIR MAHERSI

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi

06/05/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Manouba.

Poursuivant : l'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Société El Mejri Agricole SARL inscrite au registre national des entreprise sous le n°1442898T dont le siège social est situé au n°14 rue Abdalah Ibn Abbes elgobaa oued ellil Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n°4 - 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la proprieté objet de titre foncier n°17766 manouba nommé "abderaouf" située à la région Hethermine délégation Tborba Manouba au bord d'une route secondaire à la route menant de Tborba à Zagouane; d'une superficie de 25000 m², il représente un terrain en forme de trapèze destiné aux activités agricoles inexploité actuellement. Il possède une interface principale au côté sud qui s'ouvre sur la route susmentionnée. Il a des frontières naturelles dans certaines zones et limité par des murs et des barrières métalliques dans d'autres zones. Il contient au côté sud un vieux bâtiment en bonne état qui se compose d'une maison et un dépôt d'une superficie totale de 360 m² dont 107 m² construite hors des limites du titre foncier n°17766 manouba (dans l'espace désigné pour la voie publique).

Mise à prix : est fixé après réduction de 40% à deux cents quatre-vingt mille trois cents quatre vingt douze dinars (280.392.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Manouba où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2026X00502VEPA1

Vente aux enchères

Le Saisissant :

Khaled Chadlia, agissante au nom de son fils en vertu d'une procuration, femme au foyer, domiciliée Bouhlel Ali Nord Karkar Boumerdes Mahdia.

L'adversaire Saisi :

Breik Habiba, Femme au foyer, Domiciliée Bouhlel Ali Karkar Boumerdes Mahdia.

Suivi par :

Maître Chouk Ftouma avocate auprès de la cour d'appel, Avenue Taieb Mhiri Mahdia.

Immeuble destiné à la vente :

Une parcelle de terrain agricole de forme irrégulière, située à Bouhlel Ali Nord délégation Boumerdes gouvernorat Mahdia, d'une superficie 950 m², contenant 9 pieds d'oliviers (dont 2 pieds d'oliviers sur le point d'entrer en production et 7 pieds d'oliviers productifs), limitée au sud par les restants de la propriété de saisi ainsi que par Tahar Salah, chacun pour sa part, l'est le restant de la propriété de saisi, Nord Zohra Hammouda et l'ouest Chadlia Khaled.

La somme d'ouverture de vente de l'immeuble :

Il est apprécié par l'expert Khalifa bouzgarrou dans son rapport daté du 20/08/2025 et fixé à sept mille huit cents dinars (7.800.000 d).

Date et lieu :

Il est fixé à l'arrondissement de vente immobilier du tribunal de première instance de Mahdia et ce la matinée du lundi le 18/05/2025 à 9 h.

Condition de visite :

On peut examiner l'immeuble durant tous les jours de la semaine aux horaires administratifs et on peut lire le cahier des charges au greffier du tribunal ou au bureau de l'avocat poursuivant.

Condition de vente à l'enchère :

Chaque participant par l'intermédiaire d'un avocat inscrit auprès de la cour d'appel et après présentation de la garantie du 1/3 de la somme d'ouverture et en ce qui concerne les étrangers ils doivent avoir l'autorisation du gouvernorat.

2026401203VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction de 40%

1/ Poursuivant :

Najwa soltani, fonctionnaire, élu son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Saïd Hammadi, avocat près la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé au 55, rue Khaireddine Pacha, 3ème étage, Montplaisir, Tunis (M/F n°S 1107795).

2/ Partie Saisie :

Nasser ben mohamed ben ammar al-mathlouthi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00246319, ouvrier, domicilié au 49, rue Tayeb Mehiri, La Marsa, Tunis, si nécessaire au bureau de son avocat Maître Sami rebii, dont le cabinet est situé au 8, rue des Etats-Unis d'Amérique, Belvédère, Tunis

3/ Avocat Chargé de la Vente :

Maître Mohamed Saïd Hammadi, avocat près la Cour de Cassation, dont le cabinet est (situé au 55, rue Khaireddine Pacha, 3ème étage, Montplaisir, Tunis (MF n°1107795/S).

4/ Immeuble à Vendre :

Le bien objet de la vente est inscrit au registre foncier sous le n°130661 à Tunis, dénommé "Dar Al-Houria", correspondant à la parcelle (1)54 du plan de division du cadastre n°81667, situé à La Marsa, en bordure de la rue de France, d'une superficie totale de 379 m², subdivisé en 499 parts. Le débiteur, Nasser almathlouthi, en possède 157,372 parts sur 499, soit 119,527 m².

La propriété indivise comprend 157,372 parts, représentant 119,527 m², sur une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une construction située du côté intérieur gauche du bien, comprenant l'entrée, dont le débiteur à la jouissance.

Le bien est situé au 49, rue Tayeb Mhiri, La Marsa et se compose comme suit :

- Rez-de-chaussée : exploitation commerciale d'une boulangerie et vente de produits de pâtisserie, louée pour un montant de 500 000 Dinars par mois. Le sol est en carrelage, les murs en briques, le plafond décoré en plâtre, et les lieux sont équipés en électricité, eau et climatisation.

- 1er étage : accessible par un escalier commun depuis la façade, comprenant un hall, une chambre, une salle arrière avec un escalier privé menant au 2ème étage, ainsi qu'une cuisine et des toilettes situées à gauche.

- 2ème étage : construction couverte comprenant un hall, une cuisine, des toilettes et des terrasses avant et arrière. Le bâtiment à cet étage est inachevé.

5/ Mise à Prix :

Trois cent cinquante huit mille six cent cinquante dinars six cent quatre vingt dix neuf millimes (358.650.699 D). Les frais fixés lors de la séance du 24 mars 2026, s'élevant à 5829.115 dinars, ainsi que les frais supplémentaires qui seront annoncés le jour de la vente aux enchères.

6/ Date et Lieu de la Vente :

Mardi 12/05/2026 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis à 09 Heures du matin et les heures qui suivent.

7/ Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9.00 Heures à 17.00 Heures.

8/ Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non-Tunisiens.

2026401213VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : AMOR BEN MOHAMED CHEHIDI ; CIN N° 05054439 ; son domicile élu est à 12-14 rue de Marseille Tunis Hôtel OSCAR 1001 Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien immobilier immatriculé, objet du titre foncier n°52906 Ben Arous, dénommé «Zahra 697», consistant en une parcelle de terrain agricole d'une superficie de 7 700 m², située en bordure de l'autoroute Tunis - Hammamet A1 et longeant une piste en terre parallèle à la route locale C39 où se trouve l'entrée principale, sise dans la zone de Boujardga, délégation de Mornag, gouvernorat de Ben Arous. En son centre se trouve une villa d'habitation en état d'abandon total, ayant fait l'objet de travaux de réaménagement interrompus depuis une longue période, partiellement entourée d'une clôture en briques d'une hauteur d'environ deux mètres cinquante. La villa se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'une construction secondaire.

Le rez-de-chaussée comprend un hall d'entrée, un salon, salle à manger, une cuisine équipée, une chambre à coucher avec salle de bain équipée, un débarras ainsi qu'un escalier menant à l'étage. La superficie couverte est d'environ 399,50 m². L'étage comprend un hall, un salon et trois chambres familiales, chacune disposant d'une salle de bain équipée, dont l'une avec balcon arrière, ainsi qu'un escalier menant à la terrasse de la villa. La superficie couverte est d'environ 350 m². La construction secondaire se compose d'un studio indépendant comprenant un salon, une chambre, une kitchenette, une salle d'eau avec douche et une terrasse, d'une superficie couverte d'environ 42 m². A proximité se trouvent un réservoir destiné au stockage de l'eau ainsi qu'une loge de gardien d'une superficie d'environ 12 m².

Mise à prix : suite à la réduction de 40% est 1.367.921 ,580 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication Jeudi le 14/5/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2026401221VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'Offre de cession d'un immeuble sis à Montfleury aux tiers

En exécution du jugement n°662 rendu par le tribunal de première instance de Tunis 1 le 07/11/2023, il aurait procédé à la cession au plus

offrant la propriété située rue Allala El Fassi, Montfleury, Tunis, faisant l'objet du titre foncier n°119180 Tunis (un jardin de 266 m²) et du titre foncier n°119182 Tunis (un rez-de-jardin comprenant un appartement et 2 entrepôts + un rez-de-chaussée comprenant un appartement + un 2ème étage comprenant 2 appartements + une pièce sur le toit) d'une superficie totale de 411 m² (la cession ne comprend pas le 1er étage, qui appartient à un tiers). Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du syndic de faillite (contre 200 d en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre MONTFLEURY» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508, et ce au plus tard le 15/05/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R01045VEPA2

Décision de mise en faillite de la société «Société des Nouvelles Carrières du Sud»

(Affaire n°697 règlement Judiciaire, Tribunal de première instance de Tunis)

Société des Nouvelles Carrières du Sud (0749492R)

Siège social : Tajera, gouvernorat de Médenine

Annonce de la vente des équipements et machines de la société en faillite «Société des Nouvelles Carrières du Sud» (M.J. 0749492R / C.T. B183892000) conformément à l'autorisation délivrée par l'Honorable Juge de Surveillance dans l'affaire n°697 du Tribunal de Première Instance de Tunis.

Les personnes souhaitant participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 25/04/2026. Le cahier des charges peut être retiré auprès du Cabinet du Syndic de faillite sis à la rue du lac Mâlaren, Résidence Errihab, Bloc D, appartement 104, Les Berges du lac 1, Tunis (Téléphone 98.324.604/71.862.451) contre un paiement non remboursable de 300 dinars.

2026R01066VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de la décision n°120 rendue par le président de la chambre de crédit et de liquidation auprès du tribunal de première instance de Tunis daté le 27/03/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice de l'association «Sehatouna Kabelle» Siège de liquidatrice immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742/ 73425111. Tout intéressé peut contacter la liquidatrice à son adresse.

2026S00447VEPA2

Nomination d'administrateur judicaire

Société Equipement du Centre

Avenue Habib THAMER N°9 Sousse

MF : 0004694L

En vertu la décision de madame la présidente du tribunal de première instance de Sousse le 02/03/2026 pour l'affaire N°305 arrêtant la désignation de l'administrateur judicaire Maître Yassine BOUDRIGA, des sociétés Hamed Ben Zineb et associés «Société d'Equipement du Centre».

2026S00452VEPA2

CLOTURE DE PROCEDURE DE REGLEMENT JUDICIAIRE

SOCIETE CONVERSION PAPIER ET CARTON «POP'S»

Siège social : ZI route de Tunis Akouda

MF et IU : 0028376C

En vertu du jugement n°27910 du 25/03/2026, le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 a décidé la rétractation de la décision de cession aux tiers de la Société Conversion Papier et Carton «POP'S» à l'identifiant unique 0028376C datée du 24/04/2019 sous le n°27910, et juge de nouveau la clôture de la procédure de règlement judiciaire ouverte le 13/01/2016 suite au paiement de la totalité des créances de la société, ordonne la radiation de toutes les mentions la concernant au Registre National des Entreprises et à toutes autres institutions, la levée de toutes les interdictions contre les dirigeants de la société sur la cession de ses biens et la conclusion de contrats la concernant, et la levée de toutes les restrictions sur ses actions, ses biens et ses dirigeants, et la radiation de l'interdiction là ou elle a été inscrite, et ordonne la publication de ce jugement au Registre National des Entreprises et au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026S00467VEPA2

Appel d'offres de cession de matériel et de vêtements féminins prêts-à-porter, anciens modèles

Société Octopus -en Faillite

Identifiant Unique : 544131H

En Vertu du jugement N° 199 rendu par le Tribunal de première instance de L'Ariana le 17/05/2021, Le syndic de faillite de la Société Octopus se propose de mettre en vente par appel d'offres de matériel et de vêtements féminins prêts-à-porter, anciens modèles.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié à la Rue d'Irak Centre Galaxie Bloc B 7éme Etage - 1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 20 dinars.

Dernier délai de réception des offres le 17 AVRIL 2026, le cachet de la poste fait foi.

2026401205VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire et d'inscription des créances

Conformément à l'ordonnance n°35841 rendue par le Tribunal de première instance de Tataouine le 17 mars 2026, le liquidateur judiciaire, Dr. Tahar Lassoued, domicilié au 1, rue de Bizerte, Médenine (tél. 98602013), est nommé pour liquider l'actif de la société South Services Company RNE 1310721L. Tous les créanciers sont tenus de remettre leurs documents de créance au liquidateur dans un délai maximal de quinze jours à compter de la date du présent avis.

2026401206VEPA2

Clôture de liquidation

Dossier n°217

Le liquidateur Maître Mokhless ben Youssef, informe le public de la décision du Tribunal de Première instance de ben arous en date du 18/11/2024 la clôture de la mission de liquidation des biens de madame youssra sdiri et les héritiers de son mari décédé feu fawzi mosbahi sous le régime matrimonial de la communauté de biens.

2026401209VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°16660 Manouba

Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16660 Manouba sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 10/03/2026.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 15 Mai 2026 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire du travail administratif.

2026401215VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier enregistré n°16280 Manouba

Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), elle informe le public qu'il a été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16280 sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 10/03/2026.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 15 Mai 2026 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire du travail administratif.

2026401216VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2438 Manouba

Sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2438 Manouba Sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société

Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 10/03/2026.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 15 Mai 2026 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2026401217VEPA2

Jugement déclaratif de faillite N°128

"Société HIBAL TESTOUR" COERDETES

Société à responsabilité limitée

Identifiant Unique : 0614897Q

Siège social : Km 21 Rue principale N°5 Mornaguia

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 27/02/2024 sous le numéro 128, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société CORDETTES, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 30/09/2022, et la nomination de Madame Sihem KHALFI en qualité de Syndic de faillite pour effectuer les procédures judiciaires, les travaux matériels, les publications légales exigibles et l'opposition des scellés sous la supervision du juge - commissaire de la faillite Madame Zaket JAZZI et l'autorisation d'afficher l'extrait du jugement au Tribunal de première instance de Manouba et au siège de la société en faillite et dans tous les centres de ses activités ; l'autorisation de l'insertion du dit jugement au registre national des entreprises et le transmettre du dit jugement au procureur de la République qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et l'autorisation de le publier dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans des journaux quotidiens l'un des deux en arabe et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques avec l'autorisation de mentionner le dit jugement sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société.

2026401218VEPA2

ORDONNANCE SUR REQUETE

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR SUR

LA SUCCESSION DU DEFUNT sonia seghaier

Et C.I.N : 00564864

En vertu de l'ordonnance sur requête n°73312 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 26/12/2025, il a été décidé la nomination de Mme KHALFI SIHEM sise au 19 rue de Libye Tunis 1002, LIQUIDATEUR de la succession du défunt Sonia seghaier la carte d'identité nationale N°00564864 émis a Tunis le 19/07/1997 et la nomination de Mme Linda Saïd de juge-commissaire de procédure de la liquidation.

2026401219VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire société

BIOME INOX INDUSTRY

Siège social : zone industrielle Béja nord 9000

I.U : 1655002Y

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Béja le 28/01/2026, il a été décidé ces qui suivent:

- déclenchement de règlement judiciaire au profit de la société BIOM INOX INDUSTRY

- l'ouverture d'une période d'observation pour une durée de neuf mois

- la nomination de Monsieur EZZEDDINE Habib sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis en tant qu'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un inventaire concernant les biens de l'entreprise, d'enquérir sur la véritable situation économique, financière et sociale de la dite société dans un délais ne dépassent pas deux mois.

- l'insertion de cette décision au R.N.E et sa publication au J.O.R.T et l'avis adressé au C.S.E.E

- la nomination de madame Jlassi Rihab en tant que juge - commissaire.

- toutes procédures d'exécution individuelles doivent être arrêtées au cours d'une année et également les intérêts et les indemnités de retard et la suspension d'échéance du terme tel que mentionnées par les aliéna 5, 6 et 8 de l'article 449 de code de commerce

- l'administrateur judiciaire doit étudier le plan de sauvetage élaboré par l'entreprise concernée conformément à l'article 439

Chaque créancier doit s'assurer que sa créance est établie avant la date de déclenchement de règlement judiciaire conformément à l'article 445 de la loi n°36 du 29/04/2016.

2026401224VEPA2

NOMINATION DU LIQUIDATEUR

«DE LA SUCCESSION DU DEFUNT OMRANE BEN MEFTEH EL MZABI»

NUMERO CARTE D'IDENTITE : 0418552

En vertu de l'ordonnance n°142 rendue par le tribunal de Première

instance de Ben Arous le 30 Mars 2026, il a été décidé la nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que Liquidateur de sur toute la succession du défunt «OMRANE BEN MEFTEH EL MZABI» et la nomination du Madame Mariem Khmiri juge commissaire.

Les créanciers sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de liquidateur sis à l'immeuble n°2 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hssine Tunis et ce dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République tunisienne et un délai supplémentaire de 30 jours s'ajoute à ce délai pour les créanciers résident à l'étranger.

2026401228VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

UIB Finance

S.A au capital de 1.094.400 dinars

Intermédiaire en Bourse - Agrément N° 37-96 du 14 Novembre 1995

Siège social : Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Tél : 71.219.116

Fax : 71.219.478

RNE : 0539074H

Messieurs les actionnaires de l'UIB Finance sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 12 mai 2026 à 10H00, au siège de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

8. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

9. Démission d'un administrateur.

10. Renouvellement du mandat des administrateurs.

11. Nomination d'un commissaire aux comptes.

12. Fixation du montant des jetons de présence.

13. Pouvoirs.

2026R01052SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Internationale Obligataire - Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

RNE : 0632976Q

Messieurs, les Actionnaires d'Internationale Obligataire - Sicav sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le mardi 12 mai 2026 à 9 heures dans les locaux de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Fixation du montant des jetons de présence.

11. Pouvoirs.

2026R01053SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances en date du 12 Février 1994

Siège social : Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

La SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée

Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 15 mai 2026 à 10H, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis à l'avenue Hédi NOUIRA -1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2025;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance, rue Sghaier Ouled Ahmed, Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis.

2026R01060SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH - OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances en date du 14 Avril 1997

Siège social : Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Vendredi 15 mai 2026 à 11H, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis à l'avenue Hédi NOUIRA - 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2025 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur

8. Quitus aux administrateurs;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs

10. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble B.H Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed, Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis.

2026R01061SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Au titre de l'exercice 2025

La Société Tuniso-Koweitienne, d'El Emar (STKE)

Société Anonyme

Capital : 397.050.000 TND

Siège Social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Le Conseil d'Administration de La Société Tuniso-Koweitienne d'El Ernar (STKE) à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 08 mai 2026 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n° 3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modes et délais de convocation.

2- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;

3- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation des états financier relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et lecture et approbation des conventions réglementées mentionnées dans l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025;

5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2025;

6- Rémunération des membres du Conseil d'Administration;

7- Lecture et Approbation du rapport de Gouvernance de la Société pour l'année 2025;

8- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027-2028 ;

9- Pouvoirs pour formalités.

2026R01065SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035753A

Les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI OTHMANE - S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 15/05/2026 à 10H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Augmentation du capital social en numéraire.

- Suppression de droit préférentiel de souscription.

- Modification corrélative des statuts.

- Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.

2026R01081SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Centrale Laitière de Mahdia Société anonyme

Capital : 43.300.000 dinars

Siège social : Dkhila km 6 Mahdia BP 123

Identifiant unique : 601515S

Madame et Messieurs les actionnaires de la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 12h00 à hôtel movenpick gammarth.

L'ordre du jour :

1- Ratification des modes et délais de convocation

2- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2025

3- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2025

4- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2025

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025

6- Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2025

7- Harmonisation de la durée des mandats de certains administrateurs

8- Renouvellement des mandats des administrateurs

9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Centrale Laitière de Mahdia.

2026S00469SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE D'ETUDE ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE HAMMAMET

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 7.920.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Hôtel The MIRAGE Resort & Spa Av. Bettino CRAXI, JINEN HAMMAMET

IDENTIFIANT UNIQUE RNE : 0013031 B

Les actionnaires de la société d'Etude et de promotion Touristique de Hammamet sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 14 mai 2026 à 10 heures du matin au siège de la société à l'Hôtel The Mirage Resort & Spa, Avenue Bettino CRAXI, Jinen Hammamet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 et présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lectures des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 au code des sociétés commerciales

6- Renouvellement du mandat des administrateurs

7- Pouvoirs pour dépôts et publication.

2026S00473SANB3

SOCIETE «ECHIFA Holding» SA

Société Anonyme

Au capital de 28937 580 Dinars

Siège Social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1418842L

MF : 1418842L AM 000

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, pour le jeudi 07 mai 2026 à dix heures au siège social sis au Boulevard du 14 janvier - Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de gestion du Conseil d'administration, et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2021;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2021;

3. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021;

4. Quitus aux Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Fixation du montant des jetons de présence ;

7. Questions diverses.

2026S00481SANB3

SOCIETE «ECHIFA Holding» SA

Société Anonyme

Au capital de 28 937 580 Dinars

Siège Social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1418842L

MF : 1418842L AM 000

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022, pour le jeudi 07 mai 2026 à

onze heures au siège social sis au Boulevard du 14 janvier - Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de gestion du Conseil d'administration, et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2022;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2022 ;

3. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022;

4. Quitus aux Conseil d'Administration pour l'exercice 2022;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Fixation du montant des jetons de présence ;

7. Questions diverses.

2026S00482SANB3

SOCIETE «ECHIFA Holding» SA

Société Anonyme

Au capital de 28 937 580 Dinars

Siège Social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1418842L

MF : 1418842L A M 000

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023, pour le jeudi 07 mai 2026 à douze heures au siège social sis au Boulevard du 14 janvier - Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de gestion du Conseil d'administration, et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2023;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2023 ;

3. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023;

4. Quitus aux Conseil d'Administration pour l'exercice 2023;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Fixation du montant des jetons de présence ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs

8. Nomination du commissaire aux comptes

9. Questions diverses.

2026S00483SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ABATTOIR UNIFIE DE SFAX «A.U.S.»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL de 2.209.300 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE SIDI SALEM KM 2 SFAX

IDENTIFIANT UNIQUE : 915562S/P/M/000

Les communes actionnaires au capital de la Société de l'Abattoir Unifié de Sfax mentionnée ci-dessus sont convoquées à assister à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra au Palais de la Municipalité de Sfax le Mercredi 22 Avril 2026, à 14h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la nomination des membres du Conseil d'Administration de la société.

- Approbation de la désignation du Président, et du Vice Président du Conseil d'Administration de la société (conformément à ce qui a été décidé par le Conseil d'Administration de la société).

- Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme une convocation officielle à toutes les communes participantes.

2026X00480SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Relative à l'exercice 2025 qui se tiendra le mardi 19 mai 2026

Polyclinique El Bassatine

SA au capital de 6.042.500 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861 B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Les actionnaires de la Société Anonyme Polyclinique El Bassatine sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, le mardi 19 mai 2026 à 18 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6) Approbation des dons et subventions accordés.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

9) Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

11) Questions diverses.

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2025, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers, le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2026X00490SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES EMBALLAGES DE SUD 'SES' S.A

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

Au capital de 26.000.000 dinars

Identifiant Unique : 0014115J

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages du Sud "SES" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 18 Mai 2026, à 11 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2026X00494SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Commerciale de Distribution

SA au capital de 690 200DT

Siège social : Zone Industrielle ESSOUANI HT SOUK 4180 DJERBA

RNE : 0010318 B

Affiliation C.N.S.S : N° 39190-02

Le conseil d'administration de la SOCODIS Djerba a l'honneur de convoquer ses aimables actionnaires à une Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 02 Mai 2026 à 10h du matin au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du conseil d'administration sur le bilan et la gestion 2025.

2) Approbation des deux rapports.

3) Quitus aux administrateurs sur la gestion 2025.

4) Affectation des résultats.

5) Questions diverses et résolutions.

2026X00495SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

P.C RETAIL OUTLET

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : Rue de Mauritanie Imm Ichbilia Mezzanine n°2, SFAX

Identifiant Unique : 0418325 L

Les actionnaires de la société PC Retail Outlet sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le Lundi 11 Mai 2026 à 10 heures, au siège de la Société AXIO Holding SA, sis à Immeuble Dorimed II, Avenue Fattouma Bourguiba, la soukra - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Démission d'un administrateur et Nomination de nouveaux administrateurs

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026X00505SANB3

CONVOCATION

MARBRERIE ET MATERIAUX DU SUD "MASUD"

SA AU CAPITAL DE 1.000.000 DT

ROUTE DE GABES KM 4 SFAX

RNE : N°0003842A

Messieurs les actionnaires de la société Marbrerie et Matériaux du Sud «MASUD» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le samedi 30 mai 2026 à Dix heures du Matin, au siège social sis à la route de Gabès km 4 à Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur le même exercice.

- Approbation s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au 31/12/2025.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Affectation des résultats.

- Questions Diverses.

2026X00509SANB3

Convocation aux Actionnaires

Arab Banking Corporation Tunisie «Bank ABC - Tunisie»,

Société Anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège Social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac - Tunis

Tél : 71 86 18 61

Fax : 71 86 09 21

email : abc.tunis@bank-abc.com

Identifiant Unique : 0577975B

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après («Bank ABC - Tunisie») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 30 Avril 2026 à 14h00 au Four Seasons Hôtel Tunis; et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,

3. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2025,

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025,

5. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2025,

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31/12/2025,

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2025,

8. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2025,

9. Renouvellement du mandat d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration,

10. Allocation des jetons de présence aux administrateurs pour l'année 2026,

11. Pouvoirs en vue des formalités.

NB : cette annonce annule et remplace l'annonce publiée au JORT publication n°40 page 908 et 909 en date du 07/04/2026.

2026401214SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

MAGHREB HYGIENE

Société anonyme

Au capital de 2 880 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au R.N.E : 0030607 T

Affiliation à la CNSS : 80928-30

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 mai 2026 à 10 heures au siège social sis à Charguia 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2026401222SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE S.A

Au capital de 5 000 000 DT

Bvd Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia - Tunis

I.U : 0005687R

Messieurs les actionnaires de la société UNION FINANCIERE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 29 Avril 2026 à 10 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Approbation, s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Mandat d'Administrateurs.

7. Mandat du Commissaire aux Comptes.

2026401223SANB3

CONVOCATION

Family Entertainment and Amusement Company

Société Anonyme

Au Capital de 2 500 000 Dinars

Siège Social : Rue d'ANNECY Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

CNSS : N° 645242-95

Messieurs les Actionnaires de la Société «FAMILY ENTERTAINMENT AND AMUSEMENT COMPANY SA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mardi 12 mai 2026 à 10h, au siège social de la société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025.

2- Lectures des Rapports du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2025.

3- Examen et approbation s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

4- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du CSC.

5- Affectation des résultats de 2025.

6- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028,

8- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.

9- Pouvoirs.

2026401226SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société de Promotion Touristique Mohamed V «SPT Med V» - S.A

Capital Social : 31 400, 000 DT

RNE : 0982975L

Siège Social : 44 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, Tunisie

Le Conseil d'Administration tenu le 07 Avril 2026 convoque les actionnaires de la société SPT Med V à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 12 Mai 2026 à 10 heures au siège de la société sis au 44 Avenue Mohamed V 1002 - NOVOTEL -Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du changement du mode de gouvernance de la Société;

2- Modification Corrélative des statuts de la Société;

3- Pouvoir pour formalités.

2026401227SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 2.187.500 dinars

Siège social : Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage - Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0757028R

Messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN DEVELOPEMENT ATD SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 07 mai 2026 à 9 heures au bureau de la société ATD SICAR sis à Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'année 2025 et des rapports du Commissaire Aux Comptes pour le même exercice,

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers pour l'exercice clos le mois de décembre 2025,

3. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

6. Fixation des jetons de présence pour l'année 2025.

2026401235SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ASSISTANCE EN MANAGEMENT D'ETUDES ET DE FORMATION «SAMEF»

S.A AU CAPITAL DE 220.000 DT

23, RUE EMIR ABD ELKARIM, MUTUELLE VILLE - 1082 - TUNIS

Identifiant unique : 0000649N

MF : 0000649N/A/M/000

CNSS : 44132-94

Les actionnaires de la société SAMEF sont convoqués au siège de la société le Mardi 12 Mai 2026 à :

- 09H00 à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024.

2. Présentation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

- 10H30, à l'assemblée générale extraordinaire dont l'objet est de statuer sur la situation de la société, sur le devenir de son activité.

2026401240SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 25.000.000 DT

Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n°1121936X

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués à L'hôtel Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 15 mai 2026 à 15h00 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2025 ;

4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

5) Approbation du Rapport Extra-Financier de la Société relatif à l'exercice 2025 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;

7) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025 ;

10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2025 ;

11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2025 ;

12) Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires;

13) Mandat d'un administrateur indépendant;

14) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2026401249SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège Social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n° 0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués à l'hôtel Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 15 mai 2026 à 18h30 en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves;

2- Modification corrélatives des statuts de la Société.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2026401250SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège Social : Angle 64, Rue de Palestine;

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : n°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués à l'hôtel Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 15 mai 2026 à 16h30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que des Etats financiers Individuels du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers Individuels de l'exercice 2025 ;

4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFR5 ;

5) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

6) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2025 ;

7) Approbation des Etats Financiers Consolidés de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

8) Approbation du Rapport Extra-Financier Consolidé relatif à l'exercice 2025;

9) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;

10) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

11) Jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

12) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025 ;

13) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2025 ;

14) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2025 ;

15) Mandat des Administrateurs;

16) Mandat d'un commissaire aux comptes;

17) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2026401251SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIELLE

"S.G.E.I."

Société Anonyme

Au capital de 349 000 Dinars

Siège Social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 000 MA222/N

R.N.E. : 0222N

CNSS : 57441-17

Messieurs les Actionnaires de la Société Générale d'Electricité Industrielle "S.G.E.I.", Société Anonyme au capital de 349000 Dinars, ayant son siège social au 8, Rue de Salonique - Tunis, sont convoqués à :

Une Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le 11 Mai 2026 à 09 Heures, au siège de la Société pour statuer sur l'ordre suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.

- Approbation des comptes de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats du dit exercice.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2026401255SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SICAF AVENIR

Société Anonyme

Au capital de 890 000 Dinars

Siège Social : 8, rue de Salonique TUNIS

R.N.E. : 432743L

M.F : 432743 LNM 000

Messieurs les Actionnaires de la Société SICAF AVENIR, Société Anonyme au capital de 890 000 Dinars, ayant son siège social au 8, Rue de Salonique Tunis, sont convoqués à :

Une Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le 14 Mai 2026 à 11 Heures, au siège de la Société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.

- Approbation des comptes de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2026401256SANB3

Sociétés communautaires

Convocation

Société communautaire rêve zouaraa

Ouchtata nefza 9010

Enregistrée au Registre national des entreprises 1805848/A

Mat.fisc : N°M0001805848/ A

Le conseil d'administration de la société communautaire rêve zouaraa représentée par son président Mr Saddam Houimli annonce que l'assemblée générale ordinaire de la société communautaire rêve zouaraa se tiendra le lundi 04 Mai 2026 à 10 h du matin à l'espace touristique de la société sis à zouaraa nefza Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR LES ANNEES 2023/2024/2025

- APPROBATION DU RAPPORT MORAL POUR LES ANNEES 2023/2024/2025

- PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE 4 MEMBRES.

2026401233SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLES EL JAWHARA

CAPITAL : 27000 DINARS

SIEGE SOCIAL : AVENUE HABIB BOURGUIBA EL ALIA - BIZERTE

MATRICULE FISCAL : 1545472PNM000

Les adhérents de la SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLES ELJAWHARA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 24 Avril 2026 à 11H du matin au siège de la société sise à l'avenue Habib Bourguiba EL ALIA-BIZETE pour délibération sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et authentification des rapports de l'année 2024.

2- Lecture et authentification des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2024

3- Décharge des membres du conseil d'administration.

4- Personnaliser les résultats comptables

5- Mettre à jour la liste des adhérents.

2026R01054SODB3

Convocation à l'assemblée générale de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh Mahdia

Société mutuelle de base

Des services agricoles «al najeh»

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh Mahdia sont invités à se réunir en assemblée générale de 2024 le 30/04/2026 à 10.00h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2024.

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2024.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

- Mise à jour des adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025/2026/2027.

2026S00470SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr RYAD YAKOUBI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4808 en date du 24 MARS 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à la ROUTE JHINA BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de BOUHAJLA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr kaiis hamadi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°4213 en date du 11 mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à chbika du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de chbika Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de chbika ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR ABDELAZIZ KARIM a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°3413 en date du 25 FEVRIER 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à CHAGAFEYA A SBIKA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège de la délégation de SBIKA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de SBIKA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mme Halima bint boujemaa ben mansour Errouissi ; titulaire de cin n° 02366893 délivrée le 04/3/2019, demeurant à meloula tabarka ; annonce la perte à la ville de Tabarka de titre de propriété originale / sanad/ n°04/1643 concernant le bien immobilier inscrit à la conservation foncière sous le n° 2913 Jendouba, nommé el ferdouess ; situé au bord de chemin à tabarka jendouba.

2026R01063DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Jamel Ben Abdelhamid Ben Amor BELKHIR, titulaire de la CIN n°04141534, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/7875 objet du titre foncier N°43425 Monastir dénommé «Sirine» sis à Bordure de la Rue Menzel Kamel Délégation de Jemmel, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Menzel Kamel sous N°321 le 11/02/2026.

2026S00444DIVD2

Perte d'acte de propriété

Mr Amine Ben Ftima Ben Béchir Ben Mohamed, titulaire de la C.I.N n°05541060, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/14971, objet du titre foncier n°109049 Sousse dénommé «Kantaoui» sis à la route touristique El Kantaoui, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse sous n°435/2026 le 08/04/2026.

2026S00461DIVD2

Avis

Mme Najet FEKI annonce que son titre de propriété d'un terrain contenant une maison sise à la Route Habbana km 6 SFAX borné Sud Louati, Est Ben Abdallah, Nord Elhakim et entrée, Ouest Majdoub, en date du 9 Mars 1992 dressé par les notaires Salah Feki et son accesseur a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à SFAX Walid MASMOUDI dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X00472DIVD2

AVIS

ABBES MOHAMED ANNONCE QU'IL POSSEDE D'UN TERRAIN DE SURFACE 641 M2 A SFAX ROUTE MANZEL CHEKER KM4.5 EFFECTUER PAR L'ACTE D'ACHAT DATE DE 27/10/1992 ET IL A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00488DIVD2

AVIS

MKAOUAR HATEM ANNONCE QU'IL POSSEDE UN TERRAIN DE SURFACE 413 M2 A SFAX ROUTE EL AIN KM4 EFFECTUER PAR L'ACTE DE PARTAGE DATE DE 1/12/2019 ET IL A PERDU LE TITRE DE PROPRIETE ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARUTION DE CET AVIS.

2026X00489DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce N°2026R00544APSF1 publiée au JORT sous n°25 du 27/02/2026 page en arabe n°496.

Lire : Nom : Groupement de développement Agricole pour eaux potable awled merai

Au lieu : groupement de développement agricole pour l'eau potable «Teboursouk».

2026R01051RECZ9